



Bruxelles, le 27 septembre 2004

82^{ème} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITÉ DES RÉGIONS

- 21 OCTOBRE 2004 -

POINT 10

**COOPÉRATION AVEC LES ASSOCIATIONS EUROPÉENNES REPRÉSENTANT
LES COLLECTIVITÉS RÉGIONALES ET LOCALES**

Soumis par le Secrétaire général

POUR INFORMATION

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RÉGIONS

82^{ème} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITÉ DES RÉGIONS

- 21 octobre 2004 -

Point 10

Coopération avec les associations européennes représentant les collectivités régionales et locales

- a) Rapport sur la mise en œuvre des plans d'action pour 2003/2004**
- b) Rapport sur l'état d'avancement du "Dialogue avec les associations de collectivités territoriales sur l'élaboration des politiques de l'Union"**

- a) Rapport sur la mise en œuvre des plans d'action pour 2003/2004**

Conformément à la décision du Bureau du 14 mai 2002 sur "La coopération avec les associations européennes de représentation régionale et locale" (R/CdR 106/2002 point 11) et suite aux discussions du Bureau au sujet du rapport du Secrétaire général sur "La coopération avec les associations européennes régionales et locales – programmation pour 2004" (CdR 380/2003 – partie I), ce document présente aux membres du Bureau une mise à jour des activités du Comité en la matière.

1) Informations sur les associations, la coordination et le travail conjoint avec le CdR

Informations sur les associations

Le secrétariat général a poursuivi en 2004 la recherche des associations représentant les collectivités régionales et locales au niveau européen et national dans l'UE-25 et a commencé à suivre régulièrement leurs activités.

Cela a permis d'établir:

- une liste régulièrement mise à jour d'environ 130 associations paneuropéennes et nationales, comportant la description de leurs structure et principaux représentants (CdR 27/2004); une mise à jour régulière de ces informations est à la disposition des secrétariats des commissions et groupes politiques ainsi que des services de la Commission européenne;

- une base de données regroupant les objectifs, la structure et les activités des 20 principales associations paneuropéennes représentant les collectivités régionales et locales et une mise à jour distribuée semestriellement aux membres du CdR ainsi qu'aux services de la Commission européenne (la dernière mise à jour date de juin 2004)¹.

Ces informations, complétées par les liens vers les sites internet des associations concernées, seront disponibles sur le site internet du Comité dans la rubrique "Associations régionales et locales".

En ce qui concerne les 7 principales associations à l'échelle européenne², le secrétariat du CdR suit leur travail ainsi que leurs activités communes et informe les secrétariats des commissions sur leurs stratégies, initiatives et événements à venir.

Coopération avec les associations paneuropéennes

Conformément à la décision du Bureau du 14 mai 2002, le Secrétaire général a institué des réunions régulières avec les secrétaires généraux des 7 associations paneuropéennes les plus importantes³, organisées trois fois par an au siège du CdR. Deux réunions se sont déjà tenues en 2004, la dernière en date ayant eu lieu le 11 juin.

L'objectif de cette réunion était de fournir aux associations des informations actualisées sur l'évolution du débat concernant le projet de Constitution européenne, de les informer sur la mise en place du réseau de contrôle de la subsidiarité, d'organiser la participation des associations aux activités du CdR et de procéder à un échange de vues sur les résultats de la réunion inaugurale dans le cadre du Dialogue entre la Commission européenne et les associations, tenue le 10 mai 2004 (voir point 3 ci-dessous), et le 3^e Forum sur la cohésion. La prochaine réunion aura lieu le 18 octobre 2004.

Coopération avec les associations nationales

Le Comité a entamé depuis mars 2004 une coopération avec les associations nationales représentant les collectivités régionales et locales.

Les 14 et 15 octobre, le Comité a accueilli au siège du CdR dans le bâtiment Belliard, à Bruxelles, la réunion inaugurale des coordinateurs des associations représentant les autorités nationales et régionales. Cette réunion, intitulée "Des problèmes semblables aux solutions

¹ Fiches sur les activités, les mandataires et les calendriers des associations européennes représentant les collectivités régionales et locales; mise à jour pour le 2^{ème} semestre 2004 (CdR 178/2004).

² Association des régions frontalières européennes (ARFE), Assemblée des régions d'Europe (ARE), Conférence des assemblées des régions européennes (CALRE), Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPME), EUROCITIES, REGLEG.

³ Association des régions frontalières européennes (ARFE), Assemblée des régions d'Europe (ARE), Conférence des assemblées des régions européennes (CALRE), Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPME), EUROCITIES, REGLEG.

différentes", a rassemblé près de 150 coordinateurs venus des associations représentant les autorités nationales et régionales de tous les 25 États membres de l'Union et leur a permis de partager leurs expériences, d'examiner des cas concrets de collaboration, de réseaux et d'identifier les opportunités pour une collaboration ultérieure. Le Secrétaire général a présidé la discussion sur "Le rôle des institutions européennes et des autres acteurs européens".

Participation aux conférences annuelles des associations

Le Président du Comité a été invité par la plupart des associations paneuropéennes et nationales à leurs conférences annuelles respectives en 2004⁴. Si le Président n'est pas en mesure de participer à ces conférences, un membre du Comité, nommé par le Président, représentera l'institution et communiquera ses priorités politiques à l'association hôte.

Organisation administrative

L'assistance administrative des commissions et du Président pour l'exécution des tâches énumérées dans le présent document est assurée par l'unité "Contrôle de la subsidiarité et relations avec les associations", créée par le Bureau le 15 juin 2004.

2. Les mesures opérationnelles en vue de la mise en œuvre des plans d'action commune pour 2003/2004

En complément des quatre plans d'action commune conclus avec les associations (avec la CCRE pour 2003, avec la CALRE pour 2003/2004, avec l'ARFE pour 2004 et avec EUROCIITIES pour 2004, CdR 380/2003, partie I, annexes 1-4), le Secrétaire général a présenté au Bureau deux autres plans d'action commune, conclus en mars 2004 avec la CRPME et le CCRE (voir annexes 2 et 3). Un plan d'action avec REGLEG, portant sur la question du contrôle de la subsidiarité, sera probablement signé lors de la conférence annuelle de REGLEG qui se tiendra le 29 novembre 2004 à Édimbourg.

Les mesures suivantes ont été prises en vue de la mise en œuvre de ces plans d'action:

2.1 Préparation des avis et rapports du CdR

Conformément au programme de travail présenté au Bureau en mars 2004 et sur la base des plans d'action commune, le secrétariat du CdR a établi un certain nombre de groupes de travail auxquels les associations ont contribué en apportant leur expertise spécifique aux rapporteurs lors de l'élaboration des projets d'avis. Les contributions prennent la forme de documents écrits présentant la position des associations et/ou de réunions préparatoires avec le rapporteur et/ou leurs experts.

4

À titre d'exemple: CRPME, CALRE, REGLEG, ARE, ARFE, Eurocities et plusieurs autres associations européennes et nationales.

Au cours du dernier semestre ont été mis en place, avec le concours des associations mentionnées ci-dessous, des groupes de travail dans les domaines suivants:

Commission COTER

- Un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière (CdR 62/2004, rapporteur: **M. NIESSL** (AT-PSE)).
 - participation de l'ARFE au débat lors de la réunion de la commission COTER du **5 mai 2004**
 - l'ARFE a soumis au rapporteur du CdR le document intitulé "Observations de l'ARFE sur la proposition de la Commission européenne sur la *"Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'institution d'un groupement européen de coopération transfrontalière (GECT)"*.

Commission ECOS

- Projet de directive sur la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques et projet de décision de la Commission concernant l'application des dispositions de l'article 86 du Traité aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, COM(2004) final, CdR 155/2004, rapporteur: **M. MARTINI** (IT, PSE)
 - Participation d'EUROCITIES et du CCRE aux réunions avec l'expert du rapporteur, M. GIANNARELLI, tenues les **30 avril et 19 juillet 2004**
 - Des documents présentant les positions du CCRE et d'EUROCITIES sur les services d'intérêt général ont été adressés au rapporteur du CdR.
- Livre vert de la Commission sur les *"Partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions"* COM(2004) 327 final, CdR 239/2004, rapporteuse: **Mme SEGERSTEN LARSSON** (SV, PPE)
 - Participation d'EUROCITIES et du CCRE à une réunion avec la rapporteuse et son expert le **28 juillet 2004**.

Commission EDUC

- Communication de la Commission sur *"La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe - Orientations pour la politique de soutien à la recherche de l'Union"*, COM(2004) 353 final (CdR 194/2004); rapporteur: **M. MYLLYVIRTA** (FI, PPE)
 - Participation d'EUROCITIES à une réunion avec le rapporteur le **9 juillet 2004**.

- Communication de la Commission sur le thème "*Connecter l'Europe à haut débit: stratégies nationales*", COM(2004) 369 final, CdR 257/2004, rapporteur: **M. STEBE** (SL/PPE)
 - Participation d'EUROCITIES à des entretiens téléphoniques avec le rapporteur du CdR entre les **2 et 6 août 2004**.

Commission RELEX

- Avis de prospective sur le "*Partenariat euro-méditerranéen et les collectivités territoriales: la nécessité d'une coordination et d'un outil spécifique pour la coopération décentralisée*", rapporteurs: **MM. BLANC** (FR/PPE) et **LAMBERTI** (IT/PSE)
 - EURO-CITIES a approuvé l'avis du CdR et en a assuré la diffusion à travers son réseau EURO-MED.

2.2 Auditions des commissions du CdR

Les associations ont toujours été invitées sur une base *ad hoc* à participer aux auditions du CdR et réunions des commissions du CdR. Conformément à la décision du Bureau de mai 2002, ces invitations sont proposées de manière régulière, si bien que le taux de participation des associations aux auditions du CdR a augmenté.

Depuis février 2004, les associations ont activement participé aux réunions suivantes:

Commission COTER

- Audition sur la réforme de la politique européenne de cohésion tenue le **18 février 2004** avec la participation de la CRPME, du CCRE, de l'AER, de l'ARFE et d'EUROCITIES
- Audition portant sur "*Un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière*", organisée le **5 mai 2004** avec la participation de l'ARFE et du CPLRE

Commission DEVE

- Débat sur la communication de la Commission européenne intitulée "*Vers une stratégie thématique pour l'environnement urbain*", organisé à l'occasion de la réunion de la commission DEVE le **3 mai 2004** avec la participation du CCRE, d'EUROCITIES et du Bureau européen de l'environnement
- Séminaire sur "*Le développement durable au niveau local*", organisé le **10 septembre 2004** à Varkaus, en Finlande. Des représentants d'EUROCITIES ainsi que du CCRE ont apporté leur contribution au débat.

2.3 Participation des associations aux conférences/forums du CdR

Le CdR ayant pris l'initiative d'inviter systématiquement des intervenants des associations à ses conférences et forums, la participation des représentants des associations aux événements organisés par le Comité s'est considérablement accrue en 2004.

Commission CONST

La commission CONST a tenu sa "*Première conférence sur la subsidiarité*" le **27 mai 2004** au Bundesrat à Berlin. Au cours du séminaire, des intervenants du CCRE, de la CALRE et de REGLEG ont pris la parole pour présenter leurs points de vue et réaffirmé qu'ils étaient prêts à coopérer étroitement avec le CdR sur la mise en place d'un système efficace de contrôle de l'application du principe de subsidiarité au sein de l'Union.

La commission CONST a organisé le **21 septembre 2004** une table ronde sur le thème "*Vers l'instauration d'un système européen de garanties juridiques pour les autorités locales et régionales européennes*" lors d'une réunion conjointe avec la CALRE à Prague. Des représentants du CCRE, d'EUROCITIES et de la CALRE ont participé au débat.

Commission EDUC

La commission EDUC et la ville de Gênes vont organiser le **29 novembre 2004** une conférence sur "*Les actions communautaires en faveur de la culture: perspectives locales et régionales*" qui se tiendra à Gênes, en Italie. La conférence traitera du rôle de la culture comme vecteur du développement régional, de l'action de l'UE visant à renforcer ce rôle et des activités des réseaux régionaux et locaux en matière de promotion de la diversité culturelle. L'ARE et l'Association nationale des collectivités territoriales roumaines, tout comme la CALRE, vont contribuer au débat.

FORUMS/"OPEN DAYS"

Le **16 juin 2004**, le CdR a organisé un **forum de discussion** intitulé "*Financement des politiques régionales et locales*" en présence des représentants de l'OCDE, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de M. JAHN, vice-premier ministre de la République tchèque. Des représentants de haut niveau de trois associations (EUROCITIES, CALRE et CCRE) ont activement participé au débat.

Entre les **27 et 30 septembre 2004**, le CdR et la Commission ont organisé les "Open days" au siège du Comité et dans les bureaux de nombreuses régions et villes d'Europe à Bruxelles. EUROCITIES, le CCRE, REGLEG, l'ARE et l'ARFE ont étroitement collaboré avec le CdR et les bureaux régionaux à l'organisation des séminaires sur des thèmes d'intérêt commun:

- EUROCITIES, en collaboration avec "Les capitales/Les villes pour la cohésion": "Les villes européennes, les grandes zones urbaines et la politique régionale"

- REGLEG, en collaboration avec "The Scottish Executive" (Rond-point Schuman 6): "Gouvernance européenne et subsidiarité"
- L'ARE, en collaboration avec la région de Basse-Autriche: "Gestion des Fonds structurels"
- L'ARFE, en collaboration avec le Land de Bade-Wurtemberg: "Coopération transfrontalière"
- Le CCRE, en collaboration avec la région de Valencia: "Réforme de la politique de cohésion: la position des régions touchées par l'effet naturel".

2.4 Activités particulières

2.4.1 Participation des membres du CdR aux conférences des associations

Le CdR a coorganisé le **10 septembre 2004**, en collaboration avec la ville de Varsovie et EUROCITIES, une conférence s'intitulant "Rénovation urbaine dans les zones urbaines dégradées." La conférence a permis de réunir des maires de grandes villes, des représentants des autorités régionales et nationales, des urbanistes et d'autres experts des 25 pays de l'UE. Le CdR a été représenté par M. KEYMER, membre de la commission COTER.

Les **17 et 18 septembre** s'est déroulée sous l'égide du CdR la "Première conférence des assemblées régionales européennes et africaines", organisée par la CALRE et la région de Toscane à Florence. M. WATSON de la commission RELEX a participé à la conférence au nom du CdR et a présidé le débat sur "la décentralisation et la paix".

2.4.2 Couverture médiatique du CdR dans les journaux des associations

En s'appuyant plus systématiquement sur les travaux accomplis et en coopérant avec les associations, le CdR a fait paraître des articles visant à promouvoir ses activités dans les journaux des associations suivants:

- "Demokratische Gemeinde", mai 2004, "Monatszeitschrift für Kommunalpolitik" (mensuel de la politique communale), Allemagne;
- "Baltic Sea States Subregional Co-operation Newsletter No 3" (Lettre d'information sur la coopération subrégionale des États de la mer Baltique, No 3), 2004;
- Maires et présidents de communautés de France, revue de l'association des mairies de France (AMF), septembre/octobre 2004;
- Europe locale, Journal de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), octobre 2004.

b) Rapport sur l'état d'avancement du "Dialogue avec les associations de collectivités territoriales sur l'élaboration des politiques communautaires⁵"

Suite à la communication de la Commission européenne et conformément à la décision du Bureau du 19 mars 2004 (CdR 380/2003, point 2), le Comité des régions joue un rôle clé dans l'articulation de ce dialogue, visant à établir, en collaboration avec les associations, les critères de sélection des participants, à soumettre à la Commission des listes de participants et à coordonner la préparation des différentes réunions dans le cadre du dialogue, en étroite coopération avec la Commission et les associations.

La première réunion dans le cadre du dialogue entre la Commission européenne et les associations européennes et nationales représentant les collectivités régionales et locales s'est tenue le 10 mai 2004 entre 10 heures et 11 heures en présence du Président PRODI, de MM. BARROT et BALASZ, membres de la Commission européenne, du Président STRAUB ainsi que plus de 100 représentants des associations européennes et nationales. Les sujets retenus pour cette réunion inaugurale par le Président de la Commission européenne, M.PRODI, ont porté sur le programme annuel de la Commission pour 2004, ses priorités stratégiques pour 2005 et le potentiel que représente le dialogue à l'avenir. Le Président de la Commission a mis en exergue dans son discours le rôle "vital" que le CdR jouait dans l'organisation du dialogue.

Les associations invitées à la réunion ont été sélectionnées sur la liste que le CdR avait transmise à la Commission européenne, conformément à la communication de la Commission sur le dialogue. Cette liste avait été établie en étroite coopération avec les délégations nationales du Comité et avec leur autorisation.

Les préparatifs ont été marqués par un contact permanent avec le secrétariat général de la Commission européenne et la DG REGIO, ainsi que par les liens avec les grandes associations paneuropéennes (l'ARE, l'ARFE, la CALRE, le CCRE, la CRPME, EUROCITIES et REGLEG). L'acceptation du fait que le Président STRAUB préside la réunion et la forte participation à la conférence de presse, qui a suivi le dialogue, permettent de mesurer la qualité de la préparation.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2004, la commission "Affaires constitutionnelles et gouvernance européenne" a évalué le dialogue organisé le 10 mai 2004 et a conclu que cette réunion avait été intéressante, mais qu'il conviendrait à l'avenir d'accorder davantage d'espace à un dialogue véritable.

Le Secrétaire général a organisé le 11 juin 2004 une réunion avec les secrétaires généraux des sept associations paneuropéennes dont l'objectif était de discuter des résultats et de

⁵ COM(2003) 811 final, du 19 décembre 2003.

l'avenir du dialogue. Il a également présenté une évaluation du dialogue devant plusieurs associations régionales et nationales au bureau de représentation du Bade-Wurtemberg le 14 juillet 2004.

Cinq associations, l'ARFE, l'ARE, le CCRE, la CRPME et EUROCITIES, ont adressé le 8 juin 2004 une lettre au Président PRODI, dans laquelle elles exposaient leurs réactions par rapport au dialogue du 10 mai 2004. Elles ont indiqué que "le dialogue devait permettre une vraie communication dans les deux sens et un réel échange de vues". Elles ont également plaidé en faveur d'une réunion générale en présence du Président de la Commission, qui devrait se tenir chaque année en novembre-décembre et être suivie par des réunions individuelles avec des commissaires.

Les domaines qui pourraient être abordés dans le cadre du dialogue sont:

- La politique européenne de cohésion
- L'intégration sociale
- Les services d'intérêt général
- La coopération interrégionale et transfrontalière
- L'environnement

Quant à l'avenir du dialogue, il semble que l'actuelle Commission européenne ne convoquera plus d'autres réunions malgré l'annonce du commissaire BARNIER et de son successeur, M. BALASZ, selon qui un dialogue structuré pourrait être organisé au sujet de la proposition de règlement, présentée par la Commission, concernant l'instrument juridique pour une coopération transeuropéenne des collectivités régionales et locales.

Pour l'heure, l'on ne sait pas encore avec certitude si et quand le Président BAROSO prendra l'initiative d'organiser une réunion dans le cadre du dialogue.

Dans la perspective d'une éventuelle reprise du dialogue, le secrétariat du Comité a néanmoins entamé le travail préparatoire nécessaire, afin de mettre à jour la liste des associations à inviter et préparer les informations et consultations qui devront être disponibles le cas échéant sur le nouveau site du CdR. Cet espace devrait être opérationnel dès que la Commission aura invité le Comité à organiser une réunion dans le cadre du dialogue.

Au cours des préparatifs relatifs à la renégociation de l'accord de coopération entre la Commission européenne et le Comité des régions, le secrétariat du CdR a insisté sur le fait que le nouvel accord de coopération devrait également porter sur les relations entre le Comité et la Commission en matière d'organisation du dialogue.

PROPOSITION

Les membres du Bureau sont invités à prendre acte des informations contenues dans le présent document.

Annexe 1

Coopération entre le CdR et les associations représentant les collectivités locales et régionales en 2004 – Tableau récapitulatif

Date	Événement	Associations impliquées	Observations
18 février 2004	Audition de la commission COTER sur <i>"La réforme de politique européenne de cohésion"</i>	CRPME, CCRE, ARE, ARFE, EUROCITIES	Dans le cadre de la réunion de la commission
5-6 avril 2004	Conférence sur <i>"Les régions fondées sur la connaissance dans la société de l'information"</i> organisée par la commission EDUC	ARE	
3 mai 2004	Débat sur la communication de la Commission européenne intitulée <i>"Vers une stratégie thématique pour l'environnement urbain "</i> , organisé à l'occasion de la réunion de la commission DEVE	CCRE, EUROCITIES, BEE	Dans le cadre de la réunion de la commission
5 mai 2004	Audition de la commission COTER sur <i>"Un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière"</i>	ARFE et CPLRE	Dans le cadre de la réunion de la commission
10 mai 2004	Dialogue entre la Commission européenne et les associations	Plus de 60 associations représentées, y compris toutes les principales associations européennes et de nombreuses associations nationales et d'intérêt spécifique	Le Président du CdR, M. STRAUB, a animé et présidé la réunion, facilitant le dialogue entre la Commission européenne et les associations
27 mai 2004	Première conférence sur la subsidiarité, organisée par la commission CONST	CCRE, CALRE, REGLEG	En association avec le Bundesrat à Berlin, en Allemagne

Date	Événement	Associations impliquées	Observations
16 juin 2004	Forum de discussion organisé par le CdR sur le thème " <i>Financement des politiques régionales et locales</i> "	EUROCITIES, CALRE et CCRE	L'intervenant principal était M JAHN, actuel vice-premier ministre tchèque
10 septembre 2004	Séminaire sur le développement durable au niveau local, organisé par la commission DEVE	EUROCITIES CCRE	Tenu à Varkaus, en Finlande
10-11 septembre 2004	Séminaire sur la Rénovation urbaine, organisé sous l'égide du CdR (commission COTER)	EUROCITIES	Coorganisé par le CdR, EUROCITIES et la ville de Varsovie
17-18 septembre 2004	Première conférence des assemblées régionales européennes et africaines – sous l'édige du CdR (commission RELEX)	CALRE	Coorganisée par le CALRE et la région de Toscane
21 septembre 2004	Table ronde intitulée " <i>Vers l'instauration d'un système européen de garanties juridiques pour les autorités locales et régionales européennes</i> "	Association des régions tchèques, Association des communes tchèques, CPLRE, EUROCITIES, CCRE et CALRE	Participation à la réunion à l'extérieur de la commission CONST à Prague
27-30 septembre 2004	"Open Days"	CALRE, EUROCITIES, CRPME, REGLEG, ARE et ARFE	Les associations ont étroitement collaboré avec les bureaux régionaux respectifs à Bruxelles, le CdR agissant en qualité de facilitateur et coordinateur
4 octobre 2004	Conférence sur " <i>Les stratégies pour promouvoir l'emploi efficace et l'intégration</i> ", organisée par la commission ECOS	EUROCITIES	Conférence organisée à la Haye, aux Pays-Bas, suivie par une réunion hors siège de la commission ECOS

29 novembre 2004	Séminaire portant sur " <i>L'action culturelle de l'Union européenne: le point de vue local et régional</i> ", organisé par la commission EDUC	CPLRE ARE "Rencontres"	Coorganisé avec la ville de Gênes, en Italie
1 ^{er} décembre 2004	Colloque " <i>Contribution du CdR à la gouvernance européenne</i> ", organisé par la commission CONST	REGLEG, CALRE, CCRE, CRPME, ARFE, ARE	Participation à la réunion hors siège de la commission CONST à Maastricht, aux Pays-Bas

Annexe 2

**UNION
EUROPÉENNE**



**COMITÉ DES
RÉGIONS**

Secrétaire général



Plan d'action CdR-EUROCITES pour 2004

Considérant

- la décision du Bureau du Comité des régions du 14 mai 2002 d'intensifier la coopération entre le Comité et les associations européennes, qui représentent les collectivités locales et régionales, par le biais de l'institution d'activités structurelles en commun (R/CdR 106/2002 point 11) et
- la décision du Bureau exécutif du CCRE du 7 juillet 2003, autorisant le Secrétaire général de conclure un accord de coopération avec le Comité des régions,

**le Secrétaire général du Comité des régions (CdR),
M. Gerhard STAHL,**

et

**le Secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE),
M. Jeremy SMITH,**

conviennent d'intensifier davantage la coopération actuelle entre le Comité des régions et le Conseil des communes et régions d'Europe par le biais d'un plan d'action conjointe pour la période allant de juin 2004 à juin 2005. Un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action sera présenté en 2005 aux Bureaux respectifs du Comité des régions et du Conseil des communes et régions d'Europe.

Le plan d'action 2004/2005 contient les priorités suivantes:

- 1) **Étroite coopération sur la question de la subsidiarité dans la perspective du projet de Constitution européenne**

Suite à la coopération réussie entre le CdR et le CCRE relative à l'élaboration des priorités pour la Convention européenne en 2002 et dans le contexte du séminaire sur la subsidiarité, organisé par le CdR à Berlin le 27 mai 2004, il conviendrait d'intensifier la coopération afin de

préparer les collectivités territoriales à l'entrée en vigueur de la Constitution européenne. Cette opération visera à préparer une mise en œuvre efficace du nouveau mécanisme de contrôle de la subsidiarité, prévu par le Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et dans lequel le CdR joue un rôle fondamental en ce qui concerne la protection des intérêts régionaux et locaux au sein de l'Union européenne. Les parties coopéreront avec le réseau que le CdR a proposé de mettre sur pied à cet effet.

2) Dialogue entre la Commission européenne et les associations de collectivités régionales et locales

Le CdR et le CCRE vont collaborer sur la promotion d'une mise en œuvre effective du dialogue entre la Commission européenne et les ass (2003) 811 final).

3) Intégration de l'expertise locale à certains groupes de travail mis en place par le Comité des régions en vue d'appuyer le travail de ses rapporteurs

Tenant compte de l'expertise de ses membres et de son secrétariat, le CCRE sera invité à contribuer activement aux travaux menés au sein des groupes de travail instaurés par le Comité des régions sur des thèmes précis, en vue d'apporter un soutien aux rapporteurs désignés ou d'organiser le suivi de projets spécifiques.

Compte tenu de l'expertise du CCRE, sa participation aux groupes de travail du CdR devrait se concentrer sur les domaines suivants:

- L'autonomie locale
- La politique de cohésion et le développement rural
- Le marché intérieur (et ses incidences sur les services publiques)
- L'environnement
- Le transport
- L'énergie
- L'emploi et les affaires sociales
- La politique de voisinage

De manière générale, la participation du CCRE aux travaux du CdR devra être encouragée à chaque fois qu'elle peut générer une valeur ajoutée politique aux deux parties. Le secrétariat du CdR facilitera l'implication du CCRE dans ce sens dès qu'un accord mutuel sur les intérêts communs aura été conclu.

4) Participation aux conférences organisées par les parties respectives

Le CdR s'efforcera d'associer le CCRE à l'organisation de ses conférences lorsque le rôle et la valeur ajoutée de la participation du CCRE le justifie. De même, le CCRE invitera les représentants du CdR à ses conférences lorsqu'elles porteront sur un domaine d'intérêt commun clairement défini. Les responsables respectifs arrêteront un calendrier d'activités appropriées, parmi lesquelles devraient figurer:

La participation d'un intervenant du CCRE au séminaire organisé par la commission DEVE du CdR en septembre 2004 à Varkaus, en Finlande, qui aura pour thème "Le développement durable au niveau local"; le séminaire sur "*La préparation des pays candidats à l'adhésion à l'UE*", organisé en novembre 2004 par la commission RELEX du CdR à Essex, au Royaume-Uni; les célébrations du 10^e anniversaire de la création du CdR ainsi qu'au Sommet des régions et villes du CdR prévu pour mai 2005 et consacré à la politique de cohésion.

De son côté, le CCRE s'efforcera d'inviter des membres du CdR aux événements qu'il organisera. Il invitera les représentants du CdR aux réunions organisées dans le cadre du Forum du CCRE sur le développement durable, la cohésion et la stratégie de Lisbonne.

Par ailleurs, le CdR et le CCRE envisagent l'organisation d'une conférence conjointe en 2005 traitant d'un sujet commun, comme les nouveaux concepts et la modernisation en matière d'autonomie locale ou la politique européenne de voisinage.

5) **Activités communes dans le domaine de la communication et de la publicité réciproque concernant les manifestations majeures**

Le CdR et le CCRE élaboreront une stratégie commune dans le domaine de la communication. Il conviendrait d'encourager l'usage réciproque des outils de communication de chacune des deux organisations (lettres d'information, sites internet, présence mutuelle de points d'information lors des manifestations du CdR et du CCRE, échange de documents, accueil de groupes de visiteurs, etc.).

6) **Déjeuners de travail avec des modeleurs d'opinion**

Le CCRE et le CdR réaffirment l'importance de cette initiative prévue dans le plan d'action commune de 2003. Pour sensibiliser la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil des ministres et les autres grands intervenants de l'échelon communautaire, le CdR et le CCRE inviteront des modeleurs d'opinion à une série de déjeuners de travail qui porteront sur les enjeux du plan d'action.

Lors de ces repas, des représentants du CdR et du CCRE rencontreront des membres du Parlement européen, de la Commission et du Conseil et d'autres interlocuteurs au niveau communautaire à Bruxelles, afin de participer au processus de formation des décisions.

Bruxelles, le 29 juillet 2003

Gerhard STAHL

Jeremy SMITH

*

* *

Annexe 3



Conférence des régions périphériques
maritimes d'Europe

Plan d'action CdR-CRPME pour 2004

Considérant

- la décision du Bureau du Comité des régions du 14 mai 2002 d'intensifier la coopération entre le Comité et les associations européennes qui représentent les autorités locales et régionales, par le biais de l'institution d'activités structurelles en commun (R/CdR 106/2002 point 11),
- la décision du bureau politique de la CRPME du 9 juillet 2004,
- la bonne coopération instaurée entre le Comité des régions et les associations européennes de représentation locale et régionale, notamment dans le cadre de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe, de la réforme de la politique de cohésion et du 3^e rapport sur la cohésion et compte tenu du dialogue politique systématique qui se développe,

le Secrétaire général du Comité des régions (CdR), **M. Gerhard STAHL**,

et

le Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPME),
M Xavier GIZARD,

conviennent d'intensifier davantage la coopération actuelle entre le Comité et la CRPME par le biais d'un plan d'action conjointe pour 2004/2005. Au début de l'année 2005, un rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action sera présenté au Bureau du Comité des régions, ainsi qu'au Bureau de la CRPME.

Le plan d'action conjointe 2004/2005 contient les priorités ci-après:

1) **Intégration de l'expertise locale à certains groupes de travail mis en place par le Comité des régions, en vue d'appuyer le travail de ses rapporteurs**

En s'inspirant de l'expertise de ses membres et de son secrétariat, la CRPME contribuera activement aux travaux menés au sein des groupes de travail instaurés par le Comité des régions sur des thèmes précis, en vue d'apporter un soutien aux rapporteurs désignés ou d'organiser le suivi de projets spécifiques.

Conformément à l'expertise de la CRPME, sa participation aux groupes de travail du CdR devrait se concentrer sur les domaines suivants:

- La politique régionale et la coopération territoriale, se concentrant notamment sur les aspects touchant aux régions périphériques et maritimes;
- La gouvernance régionale et locale, et notamment les questions portant sur la subsidiarité et les services d'intérêt général;
- La stratégie de Lisbonne, dans le domaine de la recherche et de l'innovation;
- La politique de voisinage avec un accent particulier, d'une part, sur le bassin méditerranéen et les Balkans, et, d'autre part, sur l'Europe de l'Est;
- L'élargissement;
- Les dimensions maritimes des politiques communautaires (les transports, la sécurité maritime, la politique de la pêche, la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et le développement durable).

De manière générale, on devrait associer la CRPME aux travaux du CdR à chaque fois que sa participation peut apporter une valeur ajoutée politique aux parties concernées. Le secrétariat du CdR va faciliter l'implication de la CRPME dans ce sens dès qu'un accord mutuel sur les intérêts communs sera conclu.

2) **Organisation de conférences communes, séminaires, manifestations et communications renforcées**

Les secrétariats du CdR et du CRPME réfléchiront aux moyens d'améliorer la coordination de leurs canaux de communication et d'accroître la visibilité et les retombées de leurs actions conjointes. Plus précisément, le CRPME et le CdR devraient s'efforcer de tirer le meilleur parti des opportunités de participation mutuelle aux conférences organisées par chaque partenaire.

Le CdR et le CRPME se félicitent d'avoir coopéré avec succès sur l'organisation de la première réunion dans le cadre du dialogue structuré avec les associations.

Un autre événement, dans l'organisation duquel le CdR va s'impliquer, sera le séminaire sur les questions relatives à la coopération territoriale, coorganisé avec l'ARFE et le CRPME en octobre en Sicile.

Le CRPME participera par ailleurs aux "Open Days", organisés par le CdR et la Commission européenne en septembre 2004, où il travaillera en étroite collaboration avec la région de Valencia sur l'organisation des événements se rapportant à la politique de cohésion et les régions touchées par "l'effet naturel".

Dans le cadre du partenariat que consacre le présent document, le Président du Comité des régions sera invité à l'assemblée générale annuelle de la CRPME, tenue en septembre 2004 en Norvège.

Bruxelles, le 1^{er} juin 2004

(signé)
Gerhard STAHL

(signé)
Xavier GIZARD